

des vœux les meilleurs des collègues survivants des défunts.

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables membres du Sénat, c'est avec quelque hésitation que je prends la parole après mon très honorable ami à propos du sujet qu'il a soulevé. Il a accompli sa tâche avec un tel bonheur de pensée et d'expression, que je pourrais me dispenser d'ajouter quoi que ce soit. Toutefois, comme j'ai siégé pendant des années avec les sénateurs dont on vient de mentionner les noms, je crois de mon devoir de me joindre au très honorable sénateur pour affirmer que le départ de nos collègues défunts fait subir une grande perte au Sénat. Je ne répéterai pas ce qui a été dit de leur carrière. Ils se sont rendus chers à leurs collègues par leur affabilité, leurs sentiments tout à fait humains et leur dévouement au service de cette Chambre.

Nous reconnaissons ce que le Canada doit aux Provinces maritimes quand nous nous inclinons sur la tombe des disparus. Les sénateurs Farrell, Crowe, Curry et Foster y étaient nés. Trois d'entre eux les ont quittées pour aller enrichir d'autres communautés de leur présence, de leur labeur et de leurs talents. Le sénateur Crowe alla s'établir à Vancouver, où il contribua au progrès de la ville. Tous le reconnaissaient comme un chef, l'estimaient et l'aimaient. Le sénateur Curry étendit ses activités jusqu'à Montréal, où il était engagé dans plusieurs entreprises financières ou commerciales. Beaucoup recherchaient ses avis, comme l'a noté le très honorable sénateur (le très honorable M. Meighen); il joua un rôle important dans le développement de l'industrie au pays.

Quant à sir George Foster, il fait maintenant partie de l'histoire du Canada. Il est difficile de résumer sa carrière en quelques phrases. Elle demande un exposé plus élaboré. Il était un érudit, un homme cultivé, un grand orateur. Ayant été professeur d'université, il avait une formation qui le préparait au rôle qu'il a rempli dans la vie publique du pays et au Parlement. Il avait un esprit parfaitement lucide: durant les cinquante ans de sa vie publique, il ne s'est pas rencontré au Canada d'orateur plus habile. Plus d'une fois, sir Wilfrid Laurier m'a dit qu'il avait la plus grande admiration pour le talent de notre défunt collègue, qui, disait-il, n'avait pas eu son égal, au point de vue de l'éloquence, à la Chambre des Communes pendant le temps qu'il y a été. Nous étions fiers de lui non seulement pour ce qu'il a accompli aux Communes ou en cette enceinte, mais aussi pour son œuvre à Genève. J'ai eu l'avantage de l'entendre, là-bas, en 1921, et je sais que ses discours se classaient parmi les meilleurs que prononçaient les plus brillants hommes d'Etat

Le très hon. M. MEIGHEN.

de tous les pays représentés à la réunion de la Société des Nations cette année-là. Je suis sûr que le prestige du Canada a bénéficié de la réputation qu'il s'était alors faite, comme à d'autres assemblées de la Société, en 1920, 1926 et 1929.

Je me joins à mon très honorable ami pour exprimer la sympathie de la Chambre aux familles de nos amis défunts.

L'honorable PASCAL POIRIER: Honorables sénateurs, la mort de nos quatre collègues a été une perte grave pour le Sénat et pour le pays en général. Je désire parler en particulier de sir George Foster. Depuis mon entrée en cette Chambre, et il y a déjà bien longtemps de cela, j'ai vu partir beaucoup de nos collègues. Aucun n'était plus en vue que sir George Eulas Foster. Il a occupé une place particulière, unique, dans les annales parlementaires du Canada. Toujours de l'avant dans la mêlée, aussi redoutable dans l'attaque que dans la défense, il n'a jamais atteint le commandement suprême; cependant il était de l'envergure des premiers ministres.

Son départ m'affecte profondément. Nous venions de la même province. Nous sommes entrés dans la vie à peu près en même temps. Nous avons été amis politiques et personnels du commencement à la fin. Il a subi le sort réservé à tout être humain. Jamais plus sa voix magique ne se fera entendre entre les murs du Sénat, ni dans le pays qu'il a si souvent électrisé par ses accents éloquentes. Sinon le plus, il était parmi les plus grands orateurs que le pays, et je pourrais dire l'Empire, aient produits. Comme l'a dit le très honorable leader de la Chambre, il était aussi à l'aise à la tribune publique qu'au Parlement. On pouvait lui appliquer la définition qu'un ancien rhéteur a donnée de l'orateur: "homme vertueux versé dans l'art de la diction". Car, non seulement était-il le grand orateur que nous avons connu, il était essentiellement vertueux, ou, comme nous pouvons dire maintenant, un honnête homme. Il a débuté dans la vie par l'enseignement aux jeunes de la rhétorique, ou des classiques, dans une université du Nouveau-Brunswick, il a fini par l'enseignement à tous, jeunes et vieux, du catéchisme de la paix. Sa vie entière a été faite de son dévouement à son pays et à l'humanité. Il est parti, parti à jamais. Nous le verrons dans la Maison de Notre Père où les bons et fidèles serviteurs reçoivent leur récompense.

MOTION TENDANT A LA DEUXIEME LECTURE DU BILL RELATIF AUX LOTERIES D'HOPITAUX

L'honorable G. H. BARNARD propose que soit lu pour la deuxième fois le bill A1, relatif aux loteries d'hôpitaux.